



Paris, le 16 avril 2015

## Compte-rendu de la réunion DG/DSC du 16 avril 2015

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Dominique Schirmer (DSC-DT-NE), Sébastien Beudaert (DSC-DT-NPdc) et Richard Henrard (DSC-DT-CB).

Pour VNF : Marc Papinutti (DG), Dominique Mortelecq (Directeur de Projet), Thierry Druenes (Responsable des relations sociales) et Sébastien Legrand (assistant juridique).

Les points à l'ordre du jour étaient :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 mars 2015,
- PTETE – Argumentaire sur les ouvrages exceptionnels retenus,
- Point d'information sur l'agenda social arrêté par le DG,
- Point relatif à la formalisation des permanences syndicales et distribution des carnets de DAS-VNF,
- Présentation du Projet Stratégique de Voies Navigables de France,
- Questions diverses.

**Force Ouvrière** en préambule lit sa déclaration (Cf : en P.J).

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

#### Réponse aux déclarations préalables :

##### **- Projet Stratégique :**

**14H00** : Le Directeur Général ... Voir Point N°5

##### **- Droits Syndicaux :**

Le **Directeur de projet** indique qu'il fera un rappel des règles à destination des personnels d'encadrements.

**Force Ouvrière** indique clairement qu'il prendra ses responsabilités si cela devait perdurer !

##### **- Promotion Adjoint – Administratif :**

Suite à la Pré-CAP des Adjoints Administratifs Ministérielles du 08 avril 2015 et à l'annonce des nouveaux taux de promotions que vous trouverez ci-dessous, **Force Ouvrière** a alerté l'administration de VNF afin de revoir ces propositions avec vos représentants syndicaux, pour l'accès au grade d'AAP1.

En effet, l'administration avait décidé de ne proposer que 12 agents alors que VNF pouvait prétendre à 16 postes.

Pourtant, **Force Ouvrière** avait déjà alerté lors de la CAP de novembre 2014, l'administration afin qu'elle ne se limite pas à des taux provisionnels erronés.

**Promotion au grade d'AAP1**

Assiette au 31/12/2014 : 1 864

Taux de promotion : 20 %

Nombre de postes : 373 / Nombre de promouvables : 1 643

**Promotion au grade d'AAP2**

Assiette au 31/12/2014 : 1 117

Taux de promotion : 17 %

Nombre de postes : 190 / Nombre de promouvables : 1 369

**Promotion au grade d'AA1**

Assiette au 31/12/2014 (TA+EP) : 352

Taux de promotion : 20 %

Nombre de postes : 23 / Nombre de promouvables : 190

**Sans l'intervention de *Force Ouvrière*,  
Ces quatre avancements auraient été perdus.**

**1 – Approbation du CR du 5 mars 2015 :**

*Force Ouvrière* n'a pas de modifications à apporter au compte-rendu.

**2 – PTETE – Argumentaire sur les ouvrages exceptionnels retenus :**

Le **Directeur de projet** présente le dossier. Par ailleurs, il indique que pour la demande du déplafonnement, le ministère de tutelle exige de l'EPA-VNF « Fiches financières sur Fiches Financières » ! Il indique que l'évaluation qui a été faite est d'environ de 100 000,00€.

*Force Ouvrière* rappelle sa demande concernant les écluses sur la DT de Strasbourg PC n°1 de la Sarre qui est éligible à la PTETE C. Aujourd'hui, le Directeur de la DT de Strasbourg est prêt à donner suite localement. Il a indiqué aux représentants OS locaux qu'il attendait une décision du DG.

Le **Directeur de projet** précise qu'il fait le nécessaire.

**3 – Point d'information sur l'agenda social arrêté par le DG :**

Le **Directeur de projet** présente le dossier.

*Force Ouvrière* dans sa déclaration **fustige** le document présenté. *Force Ouvrière* exige maintenant que des dates soient programmées. *Force Ouvrière* constate encore une fois que l'EPA-VNF a de réelles difficultés à pouvoir proposer un vrai calendrier social à hauteur des sujets à traiter.

*Force Ouvrière* propose que les réunions DG/DSC soient prolongées sur l'après-midi afin que ce complément de temps soit mis à profit pour traiter les sujets nécessitant une négociation de droit public.

**4 – Point relatif à la formalisation des permanences syndicales**

Le Responsable des relations sociales présente le dossier.

**5 – 14H00 - Présentation du Projet Stratégique de Voies Navigables de France :**

Le **DG** présente le Dossier.

D'entrée, le Directeur général confirme qu'il ne fermera aucune voie concernant le déclassement de certaines voies, il refuse ce terme et parle de re-qualification des voies en fonction des trafics de fret ou et de plaisances.

Le réseau sera requalifié à partir des trafics actuellement constatés et en prenant en compte les moyens de l'établissement, le réseau, voie par voie, sera différencié par l'offre de service pour répondre à « 3 types de réseau et de services »:

- **une offre de service fret garantie toute l'année sur le réseau principal :**

La navigation est possible, sur les itinéraires concernés, 7 jours sur 7, en passage libre ou à la demande, et l'organisation est adaptée en conséquence ;

- **une offre de service saisonnière à vocation touristique sur le réseau secondaire,**

en laissant la possibilité de concrétiser des projets de fret si le besoin est avéré, économiquement réel et accessible à un coût supplémentaire faible pour VNF, 3 saisons : haute, moyenne et basse sont prévues ;

- **une offre de service permettant les autres usages de l'eau :**

lorsque les enjeux de navigation ne sont pas prépondérants, l'action de VNF est naturellement concentrée sur la gestion hydraulique, une navigation ponctuelle à la demande reste possible si elle ne mobilise pas ou peu de moyens supplémentaires.

Les activités liées à la gestion hydraulique pure sont opérées sur l'ensemble du réseau, quels que soient le trafic et le niveau de service.

Il est possible d'aller au-delà de ces offres de service, pour autant que les prestations rendues où les projets de développement mis en œuvre sur l'itinéraire démontrent un intérêt économique et qu'ils s'inscrivent dans des partenariats locaux structurés.

Les 3 offres de service font l'objet d'un cadre défini au niveau national, décliné à l'échelle de chaque itinéraire, au regard des enjeux constatés en matière de trafic fret, de plaisance, et des autres usages. Ce cadre n'est pas encore totalement défini, **bien qu'une « ébauche sérieuse se profile ».**

Commentaire **Force Ouvrière** :

**Le Directeur nous a écoutés, nous a-t-il entendus ?**

**Force Ouvrière mettra tout en œuvre pour préserver nos missions, nos emplois, nos salaires et notre outil de travail : la voie d'eau.**

Nous ne laisserons pas sacrifier le petit gabarit, nous savons bien que si le canal n'est pas entretenu, dragué régulièrement, VNF ne trouvera plus le financement nécessaire à sa remise en état, cela coûtera bien trop cher !

### **Concernant la Gestion hydraulique**

Le **DG** affirme vouloir garantir l'ensemble des usages de l'eau tout en protégeant le patrimoine naturel de la voie d'eau, VNF veut une gestion hydraulique maîtrisée, moderne et anticipant les risques.

**Les activités liées strictement à la gestion hydraulique pure sont opérées sur l'ensemble du réseau, quel que soit le trafic.**

Pour cela, il veut :

- **Définir précisément le rôle et la place de VNF dans la gestion hydraulique,**
- **Organiser et structurer la compétence GH** (gestion hydraulique) au sein de l'établissement,
- **Rationaliser et moderniser la gestion hydraulique** (formalisation de consignes d'exploitation, automatisation et standardisation des ouvrages...),
- **Accroître la valorisation économique de la fonction hydraulique** (prises d'eau, rejets, patrimoine fluvial, environnement ...).

Commentaire **Force Ouvrière** :

**cela a un coût important ! Est-il chiffré ?**

**Est ce la priorité ?** Ne faudrait-il pas plutôt préserver la voie d'eau que moderniser et rationaliser la gestion hydraulique ?

### **Les investissements sur le réseau et le partenariat :**

Le Directeur nous expose sa politique d'investissement. **Les moyens seront définis et alloués par itinéraire ou par typologie d'ouvrages sensibles** et réalisés en fonction du niveau de service programmé et de l'état du réseau existant. Les investissements font l'objet d'arbitrages au regard d'une analyse systématique des prévisions sur le long terme et de la maîtrise hiérarchisée des risques.

Commentaire **Force Ouvrière** :

**La vocation, les niveaux de service, l'état du réseau tout cela fait beaucoup de paramètres qui sont autant de contraintes pour l'arbitrage en faveur du petit gabarit.**

**Il faut donc trouver de l'argent et aller taper à la porte des collectivités qui si elles veulent conserver un bon niveau de service devront participer... sinon service minimum !**

Le Directeur nous explique donc que :

- VNF travaille avec les services de l'État et les Régions à la préparation des contrats de plan État/Régions (CPER) et des contrats de plan interrégionaux État/Régions (CPIER)
- La réalisation des opérations inscrites dans les CPER concernant le réseau fluvial confié à VNF sera directement portée par le budget VNF.
- Ils couvriront, en plus des opérations de développement du grand gabarit, des opérations de régénération/restauration, de téléconduite, et de services aux usagers, indiquant là encore la mobilisation des partenaires locaux sur l'amélioration du réseau existant.

Ces prochains CPER porteront en outre sur le réseau secondaire à vocation touristique sur les régions les plus concernées, permettant ainsi la formalisation de partenariats avec les acteurs locaux.

Plusieurs CPIER sont, par ailleurs, mis en place permettant de fédérer les régions concernées autour d'itinéraires majeurs comme le Rhône ou la Vallée de la Seine.

### **VNF veut développer le trafic fluvial :**

#### **Sur le grand gabarit :**

VNF s'engage :

– à assurer les conditions nécessaires à la circulation des marchandises et à **adapter l'offre à la demande**, sur les itinéraires à fort trafic ou présentant des potentialités avérées. VNF cible clairement ses actions et ses moyens sur le réseau principal grand gabarit afin de renforcer la fréquentation du réseau et la fiabilité des infrastructures.

– à **améliorer la qualité et l'offre de service, sur les itinéraires à fort trafic** afin de fidéliser ses clients directs et indirects.

#### **Sur le petit gabarit :**

– VNF veut identifier et développer les projets porteurs de trafic de niche, principalement sur le réseau secondaire, et les conditions rationnelles pour y répondre.

– Pour y arriver VNF **veut promouvoir et développer le fret, dans la mesure de ses moyens et compétences**, et selon une logique de maillage du réseau.

### **Développer l'attractivité du domaine :**

Le Directeur indique que pour cela il lui faut trouver du financement supplémentaire. Il rappelle que 40 000 hectares sont aujourd'hui confiés par l'État à VNF.

Pour le directeur, ce domaine confié à VNF doit contribuer :

– à l'exploitation du réseau fluvial (centres d'exploitation, maisons éclésières destinées aux agents d'exploitation, terrains de dépôts, locaux administratifs, ...)

– au développement du transport de marchandises et de passagers sur le réseau en favorisant le développement des interfaces terrestres (quais, plates-forme portuaires,..)

– au développement des recettes soit par une gestion dynamique des outils existants comme les COT, soit par la recherche de nouvelles recettes comme le développement de projets,

– immobiliers sur le modèle de ce qui a été réalisé à Lyon (Port Rambaud), soit par une politique de cession.

Commentaire **Force Ouvrière** :

**Si le domaine est confié, ce n'est pas pour le brader ou vendre les bijoux de famille !**

**Il faut l'exploiter, le garder en état, l'État et les Collectivités en ont le devoir pour les générations futures...!**

Les DSC **Force Ouvrière**.



Paris, le 16 avril 2015

**DECLARATION PREALABLE  
à la réunion mensuelle DG/DSC du 16 avril 2015**

Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs,  
Camarades,

**Concernant le Projet Stratégique :**

Monsieur le Directeur Général, vous avez mis à l'ordre du jour le « projet stratégique 2015-2020 » de l'EPA-VNF. **Force Ouvrière**, au vu des documents fournis pour cette réunion, **constate** une fois de plus que vous ne proposez rien de concret qui puisse rassurer l'ensemble des personnels de l'établissement.

**Force Ouvrière**, vous réaffirme ici son opposition totale à une baisse des niveaux de service sur l'ensemble du réseau. Pour **Force Ouvrière**, il est impératif que l'établissement se donne les moyens d'une véritable politique de développement de l'ensemble du réseau navigable y compris pour le « petit gabarit ».

**Concernant les droits syndicaux :**

Lors de la création de l'EPA-VNF en janvier 2013, vous nous avez garanti nos droits syndicaux. À peine dix-huit mois plus tard, force est de constater qu'ils sont déjà remis en cause dans certaines Directions Territoriales. En effet, certains de nos représentants ou élus se voient reprocher leurs activités syndicales. Des pressions intolérables sont constatées sur ces personnels afin de les empêcher d'exercer leurs mandats.

Aujourd'hui, **Force Ouvrière exige**, de votre part, un rappel des règles de droits publics et privés à l'ensemble du personnel d'encadrement. Pour **Force Ouvrière**, le dialogue social repose sur le respect fondamental des droits syndicaux.

**Concernant l'agenda social :**

**Force Ouvrière constate avec stupeur** qu'il ne prévoit pas de négociations pour les réorganisations (projet de service). Seuls sont prévus les « dispositifs d'accompagnements » !.

Les DSC **Force Ouvrière**

